

PREMIER MINISTERE

SECRETARIAT GENERAL

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE
DU PÔLE DE BAGRE



DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2019
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAGREPÔLE_{SEM}

PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES 2020



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



DECEMBRE 2019

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AG	Assemblée Générale
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AI	Audit Interne
APS	Avant-Projet Sommaire
APD	Avant-Projet Détaillé
BUNEE	Bureau National des Evaluations Environnementales
CA	Conseil d'Administration
CAD	Centre d'Activités Diverses
CEFAB	Centre de Facilitation des Affaires dans le Pôle de Croissance de Bagré
CNPPC	Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CT	Conseiller Technique
CTRS	Comité Technique Régional de Suivi
DAFCO	Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité
DAJEP	Direction des Affaires Juridiques, des Etudes et de la Promotion
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DG	Direction Générale
DGPV	Direction Générale des Productions Végétales
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DIRD	Direction des Infrastructures et des Ressources Durables
DR	Direction Régionale
DRAAH	Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
DRECC	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
DRS	Direction Régionale de la Santé
DVE	Direction de la Valorisation Economique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAD	Fonds Africain de Développement
Ha	Hectare
IDA	International Development Association
IFODER	Institut de Formation en Développement Rural

MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MDENP	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAPCB	Projet d'Appui au Pôle de Croissance de Bagré
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PM	Premier Ministère
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PPCB	Projet Pôle de Croissance de Bagré
RD	Rive Droite
RN	Route Nationale
RSE	Responsable Suivi-Evaluation
SIMVC	Système d'Information des Marchés et de Veille Commerciale
SPM	Spécialiste Passation des Marchés
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONAGESS	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
UC	Unité de Compte
ZC	Zone de Concentration
ZUP	Zone d'Utilité Publique

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
INTRODUCTION.....	6
PREMIERE PARTIE : DESCRIPTION DES ACTIVITES PROGRAMMEES EN 2020 POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA ZUP DU PÔLE DE BAGRE.....	7
I. AXE 1 : COORDINATION STRATEGIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES POUR UN CLIMAT DES AFFAIRES AMELIORE ET UNE GESTION EFFICACE DE LA ZONE DU PÔLE	7
<i>I.1- Coordination stratégique du pôle.....</i>	<i>7</i>
I.1.1. Pilotage et suivi-évaluation du pôle de croissance de Bagré	7
I.1.2. Dynamisation des outils de gestion et des instruments de développement du pôle.....	8
I.1.3. Gestion des partenariats et de la concertation pour le développement du pôle de croissance de Bagré.....	8
<i>I.2- Renforcement des capacités institutionnelles et logistiques</i>	<i>9</i>
I.2.1. Gestion budgétaire et logistique	9
I.2.2. Gestion des ressources humaines	10
I.2.3. Gestion du système d'information et de la communication	10
<i>I.3- Amélioration du climat des affaires dans la zone du pôle pour une meilleure attraction des investisseurs</i>	<i>11</i>
I.3.1. Sécurisation foncière et climat social apaisé dans la zone du pôle	11
I.3.2. Renforcement du climat des investissements	11
II. AXE 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES POUR UN AMENAGEMENT HARMONIEUX DU PÔLE.....	12
<i>II.1. Mise en place des infrastructures hydroagricoles, sylvo-pastorales et halieutiques dans le pôle</i>	<i>12</i>
II.1.1. Réalisation des infrastructures hydroagricoles, sylvo-pastorales et halieutiques	12
<i>II.2. Amélioration des transports dans la zone du pôle.....</i>	<i>15</i>
II.2.1. Développement des transports terrestres dans le pôle	16
II.2.2. Promotion des autres types de transport dans le pôle	16
<i>II.3. Amélioration de l'accès à l'énergie dans la zone du pôle.....</i>	<i>16</i>
II.3.2. Renforcement des capacités de transport et de distribution de l'énergie électrique.....	17
III. AXE 3 : VALORISATION DES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA ZONE DU PÔLE	17
<i>III.1- Développement de services critiques, appui aux petits exploitants, aux éleveurs et aux PME/PMI pour une production marchande et compétitive</i>	<i>17</i>
III.1.1. Appui conseil aux petits exploitants pour une agriculture familiale axée sur le marché	17
III.1.2. Intensification et diversification de l'élevage.....	18
III.1.3. Développement des services critiques et appui direct aux petits exploitants et aux PME	19
<i>III.2- Appui à l'installation et le suivi des agro-investisseurs dans la plaine hydro-agricole du pôle de croissance de Bagré</i>	<i>19</i>
III.2.1. Appui à l'installation des agro-investisseurs dans le pôle de croissance de Bagré	20

III.2.2. Suivi des agro-investisseurs installés dans le pôle de croissance de Bagré	20
<i>III.3- Amélioration de l'offre en main d'œuvre qualifiée et promotion de l'entrepreneuriat dans les filières du développement rural dans la zone du pôle</i>	<i>20</i>
<i>III.4- Mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale</i>	<i>20</i>
3.4.1. Les sauvegardes sociales	20
3.4.2. Les sauvegardes environnementales	21
DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE D'AUTONOMISATION DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DU PÔLE DE BAGRE	21
I- DYNAMISATION DES CENTRES DE PROFIT DE BAGREPÔLE.....	21
1.1. Présentation des centres de profits pour la gestion 2020	21
1.1.1. Les Unités économiques stratégiques.....	22
1.1.2. Les autres centres de profit.....	22
1.2. Objectifs commerciaux fixés de Bagrepôle au titre de la gestion 2020.....	25
1.4. Synthèse des résultats attendus des unités économiques stratégiques.....	30
1.5. Résultats attendus des autres centres de profits	31
1.6. Suivi des réalisations	31
II- GESTION TECHNIQUE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET EQUIPEMENTS	31
TROISIEME PARTIE : PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIES ET MESURES D'ATTENUATION	32
I. PRINCIPAUX RISQUES.....	32
1.1-Risques provenant de l'environnement externe de la société.....	32
1.1-Risques liés à l'environnement interne de la société	32
II. MESURES DE MITIGATION DES RISQUES.....	33
CONCLUSION	33
ANNEXES	88

INTRODUCTION

La Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré, Société d'Economie Mixte, en abrégé BAGREPÔLE_SEM, avec un capital d'un milliard de FCFA dont 61,5% détenus par l'Etat et ses démembrements et 38,5% par le secteur privé institutionnel, a été mise en place en 2012 en vue de doter le Pôle de Croissance de Bagré (PCB) d'une entité de gestion à même de répondre au mieux aux missions à elle assignées.

Elle a pour objet social : (i) d'assurer la planification, le développement et la gestion du Pôle de croissance de Bagré ; (ii) de mettre en valeur le potentiel économique en assurant la promotion et l'attraction des investissements plurisectoriels de types agricole, industriel, commercial et de services et en favorisant l'implantation d'entreprises intervenant dans le domaine de l'agriculture commerciale, de la transformation agroalimentaire et des services dans le pôle ; (iii) de gérer le foncier et les ressources durables du pôle de croissance de Bagré ; (iv) d'assurer l'entretien des infrastructures et des équipements nécessaires aux investisseurs et aux producteurs ; (v) d'assurer un climat hospitalier et sécurisé pour les affaires et apporter l'appui nécessaire aux investisseurs et aux producteurs ; (vi) de mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets et des activités ; (vii) de développer les partenariats et les nouveaux processus et solutions techniques ainsi que leur mise en œuvre ; (viii) d'accroître la compétitivité des biens produits et des services rendus ; (ix) et généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou autres se rattachant à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Le présent programme d'activités qui définit le cadre d'action de la société au titre de l'année 2020, s'élabore dans un contexte marqué par les faits majeurs ci-après : (i) le dynamisme de la gouvernance de la société avec la tenue de cinq sessions du Conseil d'Administration dont trois extraordinaires ainsi que l'opérationnalisation du Comité d'Audit ; (ii) l'achèvement imminent selon les accords en vigueur, du Projet Pôle de Croissance de Bagré, (iii) la réception définitive et la mise en exploitation progressive de 2 200 ha de terres agricoles nouvellement aménagées ; (iv) les perspectives de lancement des travaux relatifs aux routes et à l'extension du réseau électrique ; (v) la mise en œuvre du nouveau programme de fonds de soutien et cash transfert et le lancement officiel du Centre de Facilitation des Affaires dans le Pôle de Croissance de Bagré (CEFAB) ; (vi) la dynamisation des Unités Economiques Stratégiques (UES) avec notamment la relance du Centre d'Elevage Piscicole, la réhabilitation et la réouverture du Centre Eco-Touristique (CET) ; (vii) des avancées majeures en matière de sécurisation foncière des terres agricoles et d'habitation avec en perspective, la délivrance de titres de jouissance et de propriété et enfin (viii) la rénovation du cadre organisationnel de la société avec l'adoption d'un nouvel organigramme afin de relever les défis à court et moyen termes.

Il s'articule autour des trois parties ci-après : (i) la description des activités programmées en 2020 pour le développement de la Zone d'Utilité Publique (ZUP) du pôle de Bagré (première partie); (ii) la stratégie d'autonomisation de Bagrepôle (deuxième partie) et; (iii) les principaux risques identifiés et les mesures de mitigation (troisième partie).

PREMIERE PARTIE : DESCRIPTION DES ACTIVITES PROGRAMMEES EN 2020 POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA ZUP DU PÔLE DE BAGRE

La description des activités présente les actions opérationnelles envisagées en 2020 suivant les quatre (04) axes stratégiques que sont : axe 1 : coordination stratégique et renforcement des capacités institutionnelles pour un climat des affaires amélioré et une gestion efficace de la zone du pôle ; axe 2 : développement des infrastructures critiques pour un aménagement harmonieux du pôle ; axe 3 : valorisation des potentialités économiques de la zone du pôle pour un développement durable ; axe 4¹ : stratégie d'autonomisation de la société de développement intégré du pôle de Bagré.

I. AXE 1 : COORDINATION STRATEGIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES POUR UN CLIMAT DES AFFAIRES AMELIORE ET UNE GESTION EFFICACE DE LA ZONE DU PÔLE

L'objectif stratégique visé au niveau de ce premier axe est de contribuer à l'amélioration de la gestion du pôle et de l'environnement des affaires et partant, de réduire les coûts et les risques de faire des affaires dans la zone de Bagré ; toute chose devant permettre d'accroître l'attractivité de la zone et de catalyser l'activité d'entrepreneuriat et le développement de projets de partenariat.

Dans cette perspective, les actions clés à conduire en 2020 sont structurées autour des sous-programmes ou composantes ci-après : (i) la coordination stratégique du pôle ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et logistiques ; (iii) l'amélioration du climat des affaires dans la zone du pôle.

I.1- Coordination stratégique du pôle

La coordination stratégique du pôle est fondamentale pour veiller à l'orientation, la cohérence et l'efficacité des actions multisectorielles qui sont conçues et mises en œuvre dans la zone. Pour ce faire, l'action de Bagrépôle consistera, en 2020, à assurer de manière adéquate: (i) le pilotage et le suivi-évaluation des actions de développement du pôle ; (ii) la dynamisation des outils de gestion et des instruments de développement du pôle ; (iii) la gestion des partenariats et de la concertation pour un développement harmonieux du pôle de croissance de Bagré.

I.1.1. Pilotage et suivi-évaluation du pôle de croissance de Bagré

La supervision et l'orientation satisfaisantes des actions de développement du pôle suggèrent un fonctionnement optimal du dispositif de pilotage y relatif.

Au cours de l'année 2020, les activités porteront, entre autres, sur l'appui à l'animation du Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance (CNPPC), la gouvernance de la Société à travers une programmation maîtrisée des sessions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des actionnaires ; la participation

¹ Cet axe à vocation commerciale fait l'objet d'un traitement spécifique au niveau de la deuxième partie du programme.

statutaire de la Direction Générale aux sessions du Comité de revue du programme budgétaire « Pilotage des projets stratégiques »² du Premier Ministère³ ; la préparation des missions d'appui, de suivi et de supervision des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le cadre de la mise en œuvre des projets (PPCB et PAPCB) financés respectivement par la Banque mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) avec la contrepartie de l'Etat ; et enfin le respect des délais de production et l'amélioration continue de la qualité des productions grâce au fonctionnement optimal du Comité technique interne de suivi (CTIS) pour l'élaboration des programmes et des rapports d'activités de Bagrépôle, mis en place par décision n° 027/PM/SG/BGPL/DG/SG du 12 septembre 2018.

I.1.2. Dynamisation des outils de gestion et des instruments de développement du pôle

Cette dynamisation passe par l'adaptation des outils et des instruments existants ainsi que la mise en place de nouveaux outils, en vue d'assurer une gestion efficace de la société et un développement cohérent du pôle.

Dans ce sens, parmi les défis du management au titre de la période 2020, figure entre autres l'opérationnalisation du nouveau cadre organisationnel (organigramme) adopté par la 3^e session extraordinaire du Conseil d'Administration au titre de l'année 2019, tenue le 06 novembre ; l'actualisation du Manuel de procédures administratives, financières et comptables (MPAFC) de Bagrépôle ; le bouclage du processus de révision des statuts de la Société ; l'élaboration du nouveau plan stratégique de Bagrépôle assorti d'un modèle économique axé sur la viabilité financière de la Société ; l'implémentation du système de management de qualité de Bagrépôle suivant la norme iso 9001 - 2015 ; l'élaboration du Manuel Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) de Bagrépôle, l'amorce du processus de révision du Schéma directeur d'aménagement (SDA) de la zone Bagré.

I.1.3. Gestion des partenariats et de la concertation pour le développement du pôle de croissance de Bagré

La construction du PCB repose sur l'approche multi-acteurs ; toute chose nécessitant des synergies à développer entre Bagrépôle et les autres acteurs intervenant dans la zone d'utilité publique de Bagré. Cela est fondamental pour réussir l'aménagement, la mise en valeur et le développement durable du pôle.

Les actions clés à ce niveau porteront notamment sur la mise en place d'un dispositif institutionnel de concertation des acteurs intervenant dans le développement du pôle en vue d'une meilleure coordination des actions, la promotion et le suivi des partenariats (PDA/GIZ, Consortium Riz du Centre-Est, ROA-SAGI, programme de partenariats public-privé ; institutionnalisation de relations d'échanges entre la CDRECC et le PCB, etc.).

² Dont le Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) et le Projet d'Appui au Pôle de Croissance de Bagré (PAPCB).

³ Mise en place par l'arrêté No 2018-042/PM/CAB du 17/09/18, en application du décret N° 2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15/02/18 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.

I.2- Renforcement des capacités institutionnelles et logistiques

Dans la quête d'une gestion axée sur les résultats, le pilotage des interventions sera soutenu par un renforcement des capacités de mise en œuvre afin de répondre aux besoins d'une gestion moderne et performante de la Société.

Ces capacités seront renforcées à travers les volets ci-après : (i) gestion budgétaire et logistique ; (ii) gestion des ressources humaines ; (iii) gestion du système d'information et de la communication.

I.2.1. Gestion budgétaire et logistique

Cette sous-composante vise une gestion optimale des ressources matérielles et financières dans le respect des principes de la « Gestion Axée sur les Résultats » et des standards en vigueur. Il s'agira d'assurer l'équipement en logistique, en matériel et en infrastructures, en adéquation avec les missions, au profit des services de Bagrépôle. **L'allocation des ressources devra répondre à deux exigences à savoir la mise en œuvre efficace des projets et l'amélioration des résultats financiers de la Société.**

Des dispositions seront prises pour assurer, entre autres, la mise à disposition des moyens matériels et financiers nécessaires à la bonne exécution des missions de la Société notamment la disponibilité de locaux, les mobiliers de bureaux et les équipements informatiques de base, la logistique roulante, les autres acquisitions et moyens fonctionnels. Cette mise à disposition devra être en adéquation avec l'accroissement de l'effectif du personnel.

L'exécution du budget en dépenses reposera sur l'élaboration et la mise en œuvre efficace d'un Plan de Passation des Marchés (PPM) dont le suivi fera l'objet de rapports trimestriels. Les capacités en passation et suivi de l'exécution des marchés seront renforcées. Pour les dépenses hors PPM, des rapports périodiques trimestriels voire infra-trimestriels seront établis.

L'exécution du budget en recettes sera soutenue par l'élaboration d'une stratégie de recouvrement efficace des recettes basée sur la conjugaison d'une batterie de mesures vigoureuses.

Par ailleurs, un accent sera mis sur l'opérationnalisation du module de gestion budgétaire de Bagrépôle et l'acquisition d'un logiciel de gestion comptable, administrative et des ressources humaines. Dans cette dynamique, des applications informatiques seront développées pour faciliter la gestion budgétaire ; toute chose devant permettre d'assurer entre autres la saisie informatisée instantanée et au quotidien des factures.

Au plan financier, le projet de budget 2020 de la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré s'équilibre en dépenses et en ressources à cinquante milliards quatre cent soixante dix sept millions trente sept mille (50 477 037 000) FCFA. Les montants des ressources par source de financement sont présentés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU : REPARTITION PAR SOURCE DES FINANCEMENTS POUR 2020

PREVISIONS 2020	PPCB		PAPCB		BAGREPÔLE		TOTAL GENERAL 2020
	IDA	CPN	BAD	CPN	RP	EO/Autres	
	20 920 493 000	6 099 912 000	6 389 059 000	802 900 000	937 493 000	15 327 180 000	50 477 037 000
Totaux/ sources	27 020 405 000		7 191 959 000		16 264 673 000		

RP : Ressources Propres

EO : Emprunt Obligataire

1.2.2. Gestion des ressources humaines

L'exécution réussie du programme 2020 dépend en grande partie de la gestion optimale des ressources humaines.

Dans cette optique et tenant compte de la dynamique de réorganisation instruite par le Conseil d'Administration, il s'agira d'assurer la mise en œuvre diligente des recrutements autorisés par les bailleurs de fonds et le Conseil d'Administration. Pour ce qui concerne le personnel propre de Bagrépôle, le renforcement des effectifs consistera au recrutement de huit (08) agents dont les caractéristiques sont définies dans le tableau de l'annexe 1.

Le coût salarial de ces recrutements est estimé à 46 557 000 FCFA.

Outre ces recrutements, un accent sera mis sur l'amélioration des outils de gestion desdites ressources (mise à jour du fichier du personnel, gestion de la carrière des agents, plan global de formation, élaboration / actualisation des fiches de postes de travail, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, politique sociale, etc.), la promotion de l'esprit d'équipe et l'évaluation de l'application du statut du personnel de Bagrépôle.

Enfin, le Plan Global de Formation de Bagrépôle (PGFG) intégrera un plan spécifique de renforcement des capacités techniques des ressources humaines chargées de la mise en valeur des potentialités du pôle, notamment les agents de la Direction de la Valorisation Economique (DVE). En effet, depuis décembre 2017, des efforts non négligeables ont été déployés pour améliorer progressivement la couverture des besoins en nombre d'agents (Conseillers agricoles, Agents de réinstallation, Technicien Supérieur d'élevage, Machiniste agricole et mécanicien, etc.).

1.2.3. Gestion du système d'information et de la communication

Cette gestion vise une meilleure circulation interne de l'information, la gestion de l'archivage, la gestion et l'entretien du réseau et des équipements informatiques ainsi que la coordination du développement des outils informatiques (informatisation des processus métiers y compris la formation en TOMPRO et l'opérationnalisation des modules budgétaire et analytique, etc.).

Elle mettra également l'accent sur la dynamisation de la communication à travers notamment l'élaboration du nouveau plan de communication de Bagrépôle, la gestion

efficace de la radio BagrépôleFM avec une tendance commerciale progressive et la parution régulière du bulletin d'information les « Nouvelles de Bagrépôle ».

Par ailleurs, l'information et la communication seront promues grâce à la mise à jour et l'animation du site Web de Bagrépôle, l'animation de la plateforme numérique du Réseau Ouest-Africain des Sociétés d'Aménagement et de Développement de l'Irrigation (ROA-SAGI), l'organisation de campagnes de sensibilisation et de communication sur différents thèmes et centres d'intérêts de développement du PCB.

I.3- Amélioration du climat des affaires dans la zone du pôle pour une meilleure attraction des investisseurs

L'amélioration du climat des affaires dans la zone du pôle est vitale en ce sens qu'elle conditionne l'attractivité de la zone et la compétitivité des entreprises qui s'y installent.

Outre la consolidation des infrastructures critiques (aménagements hydro-agricoles, transport, électricité, etc.) traitée dans l'axe 2, les efforts devront être renforcés afin d'améliorer l'environnement social, économique, institutionnel et réglementaire dans lesquels s'opèrent les affaires à Bagré. Les sous-composantes à développer à ce niveau sont, d'une part, la sécurisation foncière et le climat social apaisé et, d'autre part, le renforcement du climat des investissements.

I.3.1. Sécurisation foncière et climat social apaisé dans la zone du pôle

Dans ce cadre, il s'agira de consolider les acquis en prenant des dispositions diligentes pour rendre effective la sécurisation foncière dans la zone du pôle. Cette sécurisation axée sur le capital terre sera renforcée à travers entre autres : (i) l'achèvement des opérations de bornage, d'immatriculation, de morcellement et de délivrance de titres fonciers et de baux emphytéotiques au niveau des périmètres irrigués existants (anciens et nouveaux) ; (ii) l'achèvement des opérations de lotissement et de délivrance de titres fonciers pour les parcelles d'habitation destinées aux Personnes Affectées par les Projets (PAP) ; (iii) la constitution d'un répertoire des infrastructures socio-économiques réalisées par Bagrépôle en vue de leur sécurisation notamment sur le plan foncier ; (iv) le recensement des infrastructures marchandes réalisées par les investisseurs privés en vue d'entreprendre des actions pour leur sécurisation ; (v) l'exécution d'un programme de formation sur la sécurisation foncière en milieu rural au profit des Maires, des Préfets et les agents domaniaux des mairies ; (vi) l'impression et la diffusion du cadre foncier de Bagrépôle ; (vii) la conduite d'une étude sur la problématique de tarification et de spéculation foncière dans la zone du pôle de Bagré et leur impact sur la gestion des terres et ; (viii) l'acquisition d'équipements au profit de Bagrépôle pour la gestion informatisée et géo référencée du système de régime foncier.

I.3.2. Renforcement du climat des investissements

Cela se fera entre autres à travers : (i) la mise en œuvre des recommandations pertinentes issues de l'étude d'évaluation des potentialités et des opportunités d'investissements dans le pôle de croissance de Bagré ; (ii) l'organisation de missions de promotion économique du pôle dans des pays de la sous-région ; (iii) l'organisation d'un forum sur les investissements dans les pays en crise ; (iv) l'appui à la mise en œuvre du statut de l'entrepreneuriat dans la zone de Bagré ; (v) l'appui à l'allègement des procédures administratives au profit des investisseurs de Bagré ; (vi) l'organisation des sessions du Comité Technique et du Comité de Pilotage du Centre de Facilitation des Affaires dans le Pôle de Croissance de Bagré (CEFAB) ; (vii) la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un récépissé d'entrepôt.

Par ailleurs, pour une meilleure attraction des investisseurs, les efforts devront se poursuivre avec l'appui de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) soutenant le PCB en vue de renforcer le dispositif sécuritaire et de secours dans la ZUP de Bagré (FDS, sapeurs-pompiers) à travers notamment la mise en place d'un plan de sécurité de la zone de Bagré et d'un plan d'évacuation d'urgence.

Enfin, le Projet Backbone National de Télécommunications (PBNT) dont l'objectif global est de développer la connectivité nationale et internationale du Burkina en large bande, prévoit le passage de la fibre optique par Bagré. Cette bretelle permettra une liaison à haut débit dans le pôle ; ce qui va fluidifier les affaires. La Direction Générale veillera au suivi de l'état d'avancement de ce projet majeur et apportera l'appui nécessaire à sa mise en oeuvre.

II. AXE 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES POUR UN AMENAGEMENT HARMONIEUX DU PÔLE

L'objectif de cet axe stratégique est de rendre disponibles, pour la production et le soutien à la production, des infrastructures physiques et des services de qualité indispensables à la compétitivité des exploitants et des entreprises et à une économie dynamique au niveau local et régional. La mise en place desdites infrastructures devra se faire de manière cohérente, de sorte à promouvoir un développement intégré de la zone du pôle.

Les actions clés à conduire au cours de l'année 2020 porteront sur : (i) le développement des infrastructures hydro-agricoles ; (ii) l'amélioration des transports et ; (iii) l'amélioration de l'accès à l'énergie électrique dans la zone du pôle.

II.1. Mise en place des infrastructures hydroagricoles, sylvo-pastorales et halieutiques dans le pôle

Le développement de cette première catégorie d'infrastructures vise à consolider les capacités de production du pôle au niveau du secteur réel, au regard du potentiel existant et des chantiers en cours. A cet effet, cette sous-composante se déclinera en deux actions majeures, à savoir la réalisation des infrastructures hydroagricoles, sylvo-pastorales et halieutiques d'une part, l'entretien et la maintenance desdites infrastructures d'autre part.

II.1.1. Réalisation des infrastructures hydroagricoles, sylvo-pastorales et halieutiques

Dans ce domaine, Bagrépôle va poursuivre le développement des infrastructures d'irrigation par la conception, l'aménagement, la construction et l'équipement des périmètres et des canaux pour l'irrigation au profit de l'entreprenariat agricole national et international ainsi que des exploitants familiaux. Ces actions comporteront des travaux de réhabilitation et de réalisation d'infrastructures de soutien à la production et à la commercialisation.

Les priorités au cours de l'exercice 2020 seront axées sur : (i) la réalisation des travaux des premiers ouvrages structurants de l'aménagement des extensions Nord & Est dont le potentiel est d'environ 8.200 ha (station de pompage, chenal adducteur sur 10 km) ; (ii) l'achèvement des travaux d'aménagement de 2 194 ha de la rive droite ; (iii) la reconstruction de 62 ha de périmètre irrigué de type semi californien ; (iv) les études techniques et l'exécution des travaux de réhabilitation et rehausse du Canal Primaire existant ; (v) la réalisation des travaux de réhabilitation du périmètre existant de 1 200 ha en rive droite du Nakanbé ; (vi) la réalisation des travaux de pose de prises

d'irrigation sur les 3 380 ha ; (vii) la réalisation des études techniques et la réalisation des travaux d'aménagement de 90 ha de bas-fonds.

II.1.1.1. Réalisation de la station de pompage et du chenal adducteur Nord & Est/ rive gauche

Il s'agit pour l'année 2020 de démarrer les travaux de construction d'une station de pompage sur la digue du Barrage de Bagré en rive gauche, d'un tronçon de 10 km de chenal adducteur et l'aménagement de 270 ha de périmètre irrigué gravitaire en rive gauche du Nakanbé à l'aval dudit barrage (extension Nord 1). Le suivi contrôle et la coordination des travaux d'aménagement seront assurés par un cabinet dont le processus de recrutement a été engagé en 2019. Les travaux et le suivi contrôle seront financés sur les ressources de Bagrépôle à travers l'emprunt obligataire.

2.1.1.2. Aménagement de 2 194 ha de la rive droite

Il s'agit de redémarrer les travaux d'aménagement structurants et de périmètres irrigués, objet du contrat du groupement COVEC Mali/COGEB dont la résiliation est intervenue en février 2019 suite à la défaillance dudit groupement. Le processus de recrutement d'une nouvelle entreprise a abouti en début octobre 2019 (il s'agit de l'entreprise SNCE) et le redémarrage des travaux est effectif depuis le 17 décembre 2019. Le montant du contrat est de sept milliards trois cent quatre vingt cinq millions neuf cent cinquante sept mille neuf cent cinquante trois (7 385 957 953) F CFA HT-HD. L'objectif est d'achever les travaux en 2020 et mettre en exploitation les parcelles paysannats pour la campagne humide de 2020. Quand aux parcelles agro-investisseurs, leur mise en exploitation en prévue à partir de la campagne sèche 2021. En rappel, une nouvelle mission de contrôle a été recrutée en remplacement de la première mission de contrôle (BRL/CINTECH/LAMCO).

II.1.1.3. Reconstruction de 62 ha de périmètre irrigué de type semi californien

Les travaux concernent la reconstruction d'un aménagement de type semi californien sur les ressources de la contrepartie Etat du PAPCB. Ils seront exécutés par l'entreprise JOC-ER pour un montant de six cent trente sept millions cinq cent soixante cinq mille cent vingt (637 565 120) F CFA HT-HD avec un délai d'exécution de trois (03) mois. La remise du site a eu lieu le 26 novembre 2019. L'objectif est d'exploiter le périmètre dès la campagne humide de 2020. Ce périmètre est exclusivement à vocation maraîchère.

II.1.1.4. Etude technique et DAO des travaux de réhabilitation et de rehausse du Canal Primaire existant

Cette activité, financée sur les ressources de la contrepartie Etat s'est imposée suite à l'élaboration des dossiers d'exécution des aménagements structurants et de périmètres irrigués des 2 194 ha. En effet, d'une part, la capacité du canal primaire existant des 1 200 ha semble insuffisant pour alimenter le réservoir tampon tel que prévu dans l'étude APD des 2 194 ha et, d'autre part, le volume mobilisable gravitairement à partir du réservoir tampon serait insuffisant pour l'ensemble des 2 194 ha. En rappel, il était prévu dans l'APD des travaux de rehausse de l'aqueduc et le prolongement du canal primaire jusqu'au départ du CP1 des nouveaux aménagements. Une étude du fonctionnement hydraulique du CP existant, du réservoir tampon et du CP projeté a été initiée par Bagrépôle et réalisée par la mission de contrôle. Il s'agira alors de recruter un cabinet pour valider cette étude et définir les travaux de rehausse afin d'assurer l'irrigation complète des 2 194 ha en cours de réalisation.

Le processus de recrutement a démarré en 2019. L'objectif est de disposer des dossiers techniques (APD et DAO) au plus tard en fin mars 2020.

II.1.1.5. Réhabilitation des canaux du périmètre existant des 1 200 ha en rive droite du Nakanbé

Cette activité est prévue pour démarrer après la validation des dossiers techniques de l'étude hydraulique et la définition des travaux de rehausse du canal. Le budget prévisionnel, les prescriptions des éléments et la durée prévisionnelle des travaux ne seront maîtrisés qu'à l'issue de l'étude. L'objectif de Bagrépôle est de recruter le prestataire en début de troisième trimestre de l'année 2020 et de démarrer les travaux en début octobre 2020 afin d'atteindre un taux d'exécution de 30% au 31 décembre 2020. Le processus de recrutement du cabinet pour le suivi contrôle des travaux sera enclenché dès la validation du rapport provisoire. Les paiements seront faits sur les ressources de la contrepartie Etat.

II.1.1.6. Réalisation des travaux de pose de prises d'irrigation sur les 3 380 ha

Cette activité dont la prise en charge est assurée par la contrepartie Etat se justifie par la nécessité de maîtriser la gestion de l'eau d'irrigation dans le périmètre irrigué. En effet, les prises d'irrigation (vannettes et module à masques) ont été, pour la plupart, vandalisées et rendues non fonctionnelles alors que l'organisation du tour d'eau dans le périmètre irrigué reste fortement dépendante de la fonctionnalité de ces équipements. Il s'agira au cours de l'inter campagne de 2020 de procéder au remplacement de 1 500 vannettes et de 05 modules à masques. Le suivi contrôle des travaux sera assuré par un cabinet d'Ingénieurs conseils.

II.1.1.7. Etudes techniques d'aménagement de 90 ha de bas-fonds

Cette activité a été initiée en 2019 par le processus de recrutement du prestataire qui a abouti en fin juin de la même année. Cependant, l'étude n'a démarré qu'en début décembre à cause de la saison pluvieuse. Elle vise le respect des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre des conventions légales du financement initial de la Banque mondiale. En effet, les populations de Beka, initialement bénéficiaires de l'aménagement, ont désisté après la passation du marché des travaux en 2018 à cause des problèmes fonciers sur le site. Les autorités communales de Zabré ont alors décidé de changer de site. L'objectif est de disposer des dossiers techniques (APD et DAO) dans le courant du premier trimestre de 2020.

II.1.1.8. Réalisation des travaux d'aménagement de 90 ha de bas-fonds

Cette activité est prévue pour démarrer après la validation des dossiers techniques des études d'aménagements. Le budget prévisionnel, les prescriptions des éléments et la durée prévisionnelle des travaux ne seront maîtrisés qu'à l'issue de l'étude. L'objectif de Bagrépôle étant de recruter le prestataire en fin du troisième trimestre de l'année 2020 et de démarrer les travaux en début novembre 2020 dans l'optique d'atteindre un taux d'exécution d'au moins 50% au 31 décembre 2020. Le processus de recrutement du cabinet pour le suivi contrôle des travaux sera enclenché dès la validation du rapport provisoire. Les paiements seront faits sur les ressources de la contrepartie Etat du PPCB.

II.1.1.9. Réalisation des travaux d'aménagement des zones pastorales

L'aménagement des zones pastorales est nécessaire pour assurer une répartition harmonieuse des activités agricoles et pastorales et partant, atténuer les récurrents conflits agriculteurs-éleveurs. Au cours de l'année 2020, l'accent sera mis sur une

meilleure occupation de l'existant et la poursuite des aménagements en fonction de la disponibilité des ressources.

II.1.1.10. Réalisation d'autres travaux et équipements

Outre les actions ci-dessus, plusieurs autres travaux et équipements seront réalisés en vue de renforcer les capacités de production et de soutien à la production.

Ces travaux porteront sur la construction d'un parking pour les matériels agricoles et pour le stockage de pièces de rechange au profit de l'IFODER.

De même, dans le cadre de la mise en place de la grappe riz maïs de Bagré, les travaux de réhabilitation du bâtiment devant abriter ladite grappe seront exécutés au profit de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF).

Par ailleurs, la réhabilitation des logements sera engagée au niveau de la cité siège, de la SONABEL et des Conseillers Agricole dans les V.

Enfin, les travaux de réhabilitation du Centre d'Elevage Piscicole seront réalisés pour permettre d'accroître les performances de cette unité économique stratégique.

II.1.2. Entretien et maintenance des infrastructures hydroagricoles, sylvopastorales et halieutiques

Dans le cadre de l'exploitation des infrastructures hydroagricoles, pastorales et halieutiques qu'elle a eu à réaliser pour accroître la production dans la zone de concentration du pôle de croissance de Bagré, Bagrépôle devra réaliser au cours de l'année 2020 des activités d'entretien et de maintenance desdites infrastructures.

Concernant les infrastructures hydroagricoles, les activités d'entretien et de maintenance devront permettre d'assurer une gestion efficace de l'eau d'irrigation et un bon fonctionnement des ouvrages de l'ensemble des périmètres hydroagricoles existants. Ces prestations concernent la gestion de l'eau, le nettoyage et le débroussaillage le long des canaux primaires et secondaires, la destruction des termitières et le curage des canaux secondaires, l'entretien régulier des ouvrages hydrauliques (entrées des retenues et des siphons), le graissage des vannes de prises secondaires et le nettoyage des ouvrages de franchissements ainsi que l'entretien des pistes de circulation principale et secondaire.

S'agissant des infrastructures agropastorales, les activités d'entretien et de maintenance concerneront les infrastructures réalisées dans le cadre du soutien aux activités dans les zones pastorales de Tcherbo et Doubégué (forages, parc de vaccination, postes vétérinaires et magasins SPAI).

Pour ce qui est des infrastructures halieutiques, les travaux d'entretien et de maintenance concerneront les infrastructures du Centre d'Elevage Piscicole de Bagrépôle (bassins piscicoles, canaux d'amenée d'eau, pistes de circulation, etc.).

II.2. Amélioration des transports dans la zone du pôle

L'amélioration des infrastructures de transport dans la zone du pôle a pour but de fluidifier ce secteur avec pour impacts, entre autres, la facilitation de l'accès au marché avec la réduction du temps de trajet ; toute chose devant influencer les choix de localisation et les décisions d'investissements des entreprises.

A cet effet, les actions porteront sur le développement des transports terrestres ainsi que la promotion d'autres types de transport dans le pôle.

II.2.1. Développement des transports terrestres dans le pôle

Le développement des transports terrestres dans la zone du pôle vise aussi bien les infrastructures routières que le transport ferroviaire. Outre le PPCB, plusieurs autres projets gouvernementaux sont en cours d'exécution ou de préparation avec des impacts réels attendus en matière d'attractivité et de facilitation des échanges dans la zone du pôle.

II.2.1.1. Construction des infrastructures routières

La construction des infrastructures routières dans la zone du pôle se fera dans le cadre de la mise en œuvre du financement additionnel du PPCB notamment la composante 2 qui couvre à la fois, en partie, des routes à bitumer, des routes en terre et des pistes.

II.2.1.1.1. Construction et bitumage de routes

Les travaux à réaliser visent la modernisation de la RR9 et de deux (02) autres tronçons routiers dans la zone de Bagré : (i) bitumage d'environ 36 km de la route régionale, (ii) rehabilitation d'environ 15 km de la route régionale et (iii) le bitumage de la section reliant Bagré chantier au village de Bagré (9,10 km) et du tronçon Bagré à Bagrépôle (2,8 km). Le suivi contrôle et la coordination des travaux de routes bitumées seront assurés par le groupement HYDRO ARCH/ GEOCONSULT/CEITP.

II.2.1.1.2. Aménagement de routes en terres et pistes

L'aménagement des routes en terre et des pistes concernera environ 35 km de routes en terre ordinaire et 111 km de pistes rurales reliant les zones de production aux routes principales et aux villages de la zone. Le suivi contrôle et la coordination des travaux de construction de routes et pistes seront assurés par un cabinet.

2.2.1.2. Développement des transports ferroviaires

Comme on peut le constater, en raison de sa vocation de ZUP couplé à son statut de pôle de croissance, la zone de Bagré bénéficie d'une grande attention des pouvoirs publics. En effet, outre les transports routiers, il est à noter que le projet d'interconnexion ferroviaire entre le Ghana et le Burkina Faso qui reliera les deux capitales (Accra, Ouagadougou) traversera la zone de Bagré. Le projet est à sa phase d'études de faisabilité. Bagrepôle participera à la validation des différents rapports.

En relation avec le ministère en charge du dossier et les acteurs clés impliqués, Bagrépôle suivra de près l'état d'avancement du projet et accompagnera sa réalisation autant que faire se peut.

II.2.2. Promotion des autres types de transport dans le pôle

La promotion des autres types de transport vise notamment le projet d'aérodrome en cours de démarrage et pour lequel Bagrépôle est impliquée dans la concertation et veillera par conséquent au suivi de son évolution.

II.3. Amélioration de l'accès à l'énergie dans la zone du pôle

La viabilité du pôle passe également par la poursuite des efforts visant la réduction des autres coûts des facteurs de production dont ceux essentiellement liés à la disponibilité de l'électricité.

II.3.1. Accroissement de la production d'énergie dans la zone du pôle

Au regard des ressources disponibles, l'accent sera mis, dans un premier temps, en 2020, sur la construction et l'équipement du poste source de 132/33 Kv – 16/25 MVA

Des perspectives d'augmentation de la production d'électricité à partir du pôle sont en vue à travers un certain nombre de projets gouvernementaux (barrage Bagré aval, etc.).

II.3.2. Renforcement des capacités de transport et de distribution de l'énergie électrique

Dans le cadre du financement additionnel de la BM il est prévu le renforcement des capacités de transport et de distribution de l'énergie électrique à travers la construction de deux lignes. Cependant du fait de l'insuffisance des ressources des perspectives de restructuration permettront de dégager les fonds nécessaires à la réalisation de cette importante infrastructure.

Cette ligne d'un de 119 km est destinée à desservir : (i) les aménagements en aval des 2 200 ha récemment achevés en rive gauche, les 2 194 ha en cours d'achèvement en rive droite, ainsi que des futurs périmètres des extensions Nord et Est en rive gauche (8 200 ha) ; (ii) divers sites de réinstallation des personnes affectées par le projet et des localités environnantes (Goudayéré, Bèga, Loaba/Biré, Zampa, Missiryamba, Sampema et Guirmogo).

Le suivi contrôle et la coordination des travaux seront assurés par un cabinet dont le processus de recrutement engagé en 2019 sera achevé en janvier 2020.

III. AXE 3 : VALORISATION DES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA ZONE DU PÔLE

La zone de Bagré regorge d'énormes potentialités notamment en matière de production agricole (céréalières, maraîchères et fruitières), production animale (élevage naisseur bovin, ovin, porcin, caprin, volaille, embouche bovine, ovine et porcine, production d'œufs et de lait, ...), halieutiques (pêche, élevage d'alevins de tilapia et poisson chat, poisson marchand) et d'offre touristique.⁴ La stratégie de Bagrépôle à ce niveau mettra l'accent sur le développement des chaînes de valeurs à travers des partenariats, dans le but de répondre au mieux aux demandes des consommateurs (marché) et de créer de la valeur et des profits ; toute chose devant permettre d'optimiser les investissements publics dans la zone.

La mise en œuvre de cet axe reposera sur : (i) le développement de services critiques, l'appui aux petits exploitants, aux éleveurs et aux PME/PMI pour une production marchande et compétitive ; (ii) l'appui à l'installation et le suivi des agro-investisseurs dans la plaine hydro-agricole du pôle de croissance de Bagré ; (iii) l'amélioration de l'offre en main d'œuvre qualifiée et la promotion de l'entrepreneuriat agricole ; (iv) la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale.

III.1- Développement de services critiques, appui aux petits exploitants, aux éleveurs et aux PME/PMI pour une production marchande et compétitive

III.1.1. Appui conseil aux petits exploitants pour une agriculture familiale axée sur le marché

Au cours de l'année 2020, plus de 4 000 ha dont environ 3 400 ha pour la riziculture/polyculture (anciens et nouveaux périmètres) seront mis en valeur par plus

⁴ Les segments d'activité stratégique sur lesquels Bagrépôle bâtira progressivement sa viabilité financière sont traités dans la deuxième partie du programme.

de 4 300 exploitants familiaux. Plus de 650 ha ne sont aptes que pour la polyculture seulement dont le maïs, le niébé, le sésame, l'arachide et les productions maraichères. Les productions annuelles attendues sont d'au moins 31 500 tonnes de riz paddy, 2 586 tonnes de maïs ; 68 tonnes des oléo protéagineux (arachide, sésame et soja) et 23 605 tonnes des cultures maraichères et fruitières.

Si la riziculture est mieux maîtrisée par les exploitants, la polyculture surtout la maraicher - culture nécessite un accompagnement plus ciblé en raison de la grande périssabilité des productions maraichères.

III.1.1.1. Diversification et accroissement de la production agricole

Pour ce faire, les principales activités de Bagrépôle au profit des exploitants familiaux porteront, entre autres sur : (i) la définition de façon participative et la mise en œuvre des calendriers culturels au niveau de la plaine aménagée de Bagré dans toute son étendue ; (ii) l'appui accompagnement pour la promotion et l'adoption de bonnes pratiques agricoles à travers la conduite des outils de vulgarisation (FO, SRI, PPU, CEP, PD, ...) ; (iii) l'accompagnement des exploitants familiaux dans les choix des spéculations porteuses et dans la maîtrise des itinéraires techniques ; (iv) la promotion et l'adoption des techniques innovantes de production pour les cultures maraichères pour améliorer la productivité et réduire les pertes post-récoltes ; (v) l'appui aux organisations des acteurs (producteurs de riz, étuveuses, éleveurs) pour une gouvernance plus efficace desdites organisations ; (vi) l'organisation de la 3^e édition du concours meilleurs producteurs/meilleurs groupements en vue d'encourager l'excellence dans le secteur de la production agricole.

III.1.1.2. Appui à la mise en marché des productions agricoles

A ce niveau, il s'agira de poursuivre les travaux de construction d'infrastructures de stockage et de commercialisation. Démarrée en novembre 2019, cette activité concernera la construction de 7 magasins de stockage, de 3 aires de séchage et 7 latrines VIP au niveau des magasins. Elle a pour but de favoriser la qualité de la conservation des produits de la plaine et faciliter leur écoulement. Ces équipements sont localisés en rive droite au niveau des aménagements de 2 194 ha.

Le financement des travaux est assuré par la contrepartie de l'Etat/PAPCB pour un coût de 305 981 187 F CFA. L'objectif est d'achever et réceptionner lesdits travaux au cours du deuxième trimestre de 2020. Le délai d'exécution est de six (06) mois. Le suivi contrôle des travaux est assuré par un cabinet d'ingénieur Conseil.

Ces différentes actions permettront d'augmenter la productivité et la production sur la plaine et partant d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au plan national ainsi que les revenus des exploitants.

III.1.2. Intensification et diversification de l'élevage

Pour ce sous-secteur d'activité, il s'agira pour Bagrépôle en 2020 de promouvoir et développer des systèmes d'élevage intensifs et la santé animale à travers les activités suivantes : (i) installer des éleveurs PAP et non PAP et des investisseurs dans les zones pastorales à aménager ; (ii) contribuer à la prise en charge de la protection sanitaire des animaux d'élevage ; (iii) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs de l'élevage dans le domaine des nouvelles technologies de production ; (iv) promouvoir les systèmes intensifs d'élevage et redynamiser la production de volaille et l'embouche (bovine, ovine et porcine) dans la zone du pôle.

III.1.3. Développement des services critiques et appui direct aux petits exploitants et aux PME

L'appui aux acteurs pour une production marchande et compétitive sera développé également à travers la mise en œuvre de la composante 3 du Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) intitulée « développement des services critiques et appui direct aux petits exploitants et aux PME »⁵.

Au cours de l'année 2020, les efforts se poursuivront à ce niveau dans le cadre du Programme « Cash Transfert et Fonds à Coûts Partagés » avec pour objectif majeur d'apporter une réponse aux contraintes financières des entreprises et des petits exploitants dans neuf (9) communes, à savoir : Bagré, Bané, Bittou, Boussouma, Garango, Gomboussougou, Tenkodogo, Zabré et Zonsé.

Dans ce sens, outre l'amélioration du climat d'investissement abordé au point 1.3.2, les interventions porteront sur la mise en œuvre des subventions de contrepartie et les transferts monétaires.

III.1.3.1. Subventions de contrepartie et transferts monétaires

Les actions suivantes seront conduites en 2020 : (i) appuyer les activités des PME et des petits exploitants par des subventions ; (ii) appuyer les activités des AOP par des subventions ; (iii) assurer le suivi-évaluation des subventions de contrepartie et transferts monétaires.

III.1.3.2. Développement des PME

Le développement des PME dans la zone du pôle est un objectif majeur qui consistera en 2020 à : (i) appuyer la mise en œuvre des projets d'investissements structurants ; (ii) renforcer les capacités des AOP sur les thématiques spécifiques ; (iii) organiser des séances d'information et de sensibilisation sur l'environnement ; (iv) assurer un suivi environnemental des activités des bénéficiaires du CASH et SOFT ; (v) assurer le suivi des bénéficiaires du Cash et Soft.

III.2- Appui à l'installation et le suivi des agro-investisseurs dans la plaine hydro-agricole du pôle de croissance de Bagré

Dans le cadre du développement des potentialités économiques de la zone de Bagré, de nouveaux agro-investisseurs seront installés pour exploiter plus 900 ha en rive gauche. Le processus de gestion de la mise en valeur des terres agricoles attribuées aux agro-investisseurs (anciens aménagements, nouveaux périmètres) reposera sur la synergie d'actions entre Bagrépôle, la MEBF et les ministères sectoriels.

La Stratégie de Promotion des Investissements dans le Pôle de Croissance de Bagré (SPI-PCB) sera le cadre fédérateur qui intégrera l'ensemble des interventions et partenariats institutionnels, afin d'une part, d'assurer un meilleur appui à l'installation des agro-investisseurs dans le PCB et, d'autre part veiller au suivi rigoureux de la dynamique de leur développement.

⁵ Cette composante est exécutée par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) en synergie avec Bagrépôle.

III.2.1. Appui à l'installation des agro-investisseurs dans le pôle de croissance de Bagré

L'accès à l'information sur les procédures d'investissement dans le pôle et la facilitation de l'établissement des agro-investisseurs seront mis en œuvre à ce niveau. A cet effet, il est attendu un fonctionnement effectif du CEFAB est traité au point 1.3.2

III.2.2. Suivi des agro-investisseurs installés dans le pôle de croissance de Bagré

Cette composante a pour but de veiller au respect par les agro-investisseurs de leurs obligations contractuelles vis-à-vis de Bagrépôle (respect du cahier des charges, respect de la convention d'investissement et surtout versement des revenus dus à Bagrépôle). Tirant leçon de l'expérience pilote qui a permis d'installer les agro-investisseurs précurseurs, la Direction commerciale et de la promotion des investissements et la Direction de la valorisation économique veilleront à un suivi rigoureux de la mise en valeur de la plaine. A cet effet, des outils de suivi seront mis au point et des rapports périodiques seront établis.

III.3- Amélioration de l'offre en main d'œuvre qualifiée et promotion de l'entrepreneuriat dans les filières du développement rural dans la zone du pôle

En vue d'améliorer la formation des jeunes dans les filières du développement rural et pour assurer le renforcement continu des capacités des producteurs familiaux et des investisseurs privés agricoles évoluant dans le PCB en particulier et dans les différentes régions du Burkina Faso en général, l'accent sera mis en outre, sur la dynamisation de l'Institut de Formation en développement Rural (IFODER).

Dans cette perspective, les actions à développer au niveau de l'institut porteront sur les axes ci-après : (i) le renforcement de la qualité et de la diversité des offres de formations ; (ii) l'amélioration de la communication et de la visibilité ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles.

III.4- Mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale

Les sauvegardes environnementales et sociales sont des exigences visant à éviter, minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs, bonifier les impacts environnementaux et sociaux (positifs) des projets et programmes de développement.

3.4.1. Les sauvegardes sociales

Outre les actions de sécurisation traitées dans l'amélioration du climat des affaires au point I.3.1; en matière de sauvegardes sociales, il s'agira en 2020 de : (i) réviser et mettre en œuvre divers Plans d'actions de réinstallation des personnes affectées (PAR) ; (ii) accompagner les PAP pour la conduite des activités économiques ; (iii) renforcer la communication entre les communautés et Bagrépôle ; (iv) mettre en œuvre des activités dans le cadre des accords légaux ; (v) renforcer la viabilisation des sites de réinstallation ; (vi) assurer le renforcement des capacités techniques et managériales des PAP dans la gestion des unités de production et des infrastructures sociales.

3.4.2. Les sauvegardes environnementales

Dans le domaine des sauvegardes environnementales, les activités suivantes sont prévues : (i) réaliser des évaluations environnementales et sociales des sous-projets (travaux d'extension des lignes électriques, aménagement de 90 ha de bas-fonds, aménagement de la zone industrielle, etc.) ; (ii) assurer la surveillance et le suivi environnemental des travaux d'aménagements hydroagricoles, des travaux de construction des routes et pistes ainsi que des travaux de pose du poste de transformation 132Kv/33Kv à Bagré ; (iii) poursuivre la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale des sites spécifiques ; (iv) poursuivre la mise en œuvre du plan d'urgence environnemental pour la réduction des noyades ; (v) poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion des pestes et pesticides ; (vi) élaborer le Manuel Hygiène, santé, sécurité et environnement (HSSE) de Bagrépôle ; (vii) réaliser la situation de référence environnementale de l'eau et des organismes végétaux et aquatiques de la zone de Bagré ; (viii) réaliser l'audit global des instruments de sauvegardes environnementales et sociales ; (ix) créer un bosquet, reboiser et protéger les berges du Nakanbé ; (x) organiser des rencontres de concertation avec les acteurs sur le plan d'urgence (PU) du barrage de Bagré et (xi) élaborer un plan de sécurité de la zone de Bagré et un plan d'évacuation d'urgence.

Les autres activités complémentaires visent à : (i) réaliser l'étude de la rentabilité des exploitations familiales de la zone de Bagrépôle ; (ii) élaborer un plan d'aménagement et de protection des berges du Nakanbé ; (iii) élaborer un Plan directeur de contrôle de la pollution de l'eau du barrage de Bagré ; (iv) réaliser un audit environnemental et social du PAPCB et (v) mettre en œuvre les conventions avec les partenaires pour le suivi et la mise en œuvre des PGES.

DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE D'AUTONOMISATION DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DU PÔLE DE BAGRE

La stratégie d'autonomisation de la société vise sa viabilité c'est-à-dire sa capacité à se prendre en charge en l'absence d'appuis extérieurs. En attendant l'établissement d'un nouveau plan stratégique assorti d'un plan d'affaire global, l'action de Bagrépôle reposera sur deux défis majeurs. Le premier concerne l'amélioration de la situation financière de l'entreprise grâce à une exploitation optimale de ses unités économiques. Le second défi a trait à la gestion technique des infrastructures critiques et équipements mis en place avec l'aide de l'Etat à travers les projets.

I- DYNAMISATION DES CENTRES DE PROFIT DE BAGREPÔLE

La gestion dynamique des centres de profit s'articule autour des points suivants : (i) la présentation des centres de profits pour la gestion 2020 ; (ii) les objectifs commerciaux fixés de Bagrépôle au titre de la gestion 2020 ; (iii) le plan d'actions de mise en œuvre pour l'année 2020 ; (iv) les résultats financiers projetés des activités économiques et commerciales de Bagrépôle en 2020 ; (v) le suivi des réalisations.

I.1. Présentation des centres de profits pour la gestion 2020

Les centres de profits sont subdivisés pour des besoins de présentation en Unités économiques stratégiques et en centres de profit.

I.1.1. Les Unités économiques stratégiques

Les Unités Economiques Stratégiques (UES) sont des centres de profit de Bagrépôle par excellence. Présentement, ces UES sont au nombre de deux (02), à savoir le Centre d'Elevage Piscicole (CEP) et le Centre Eco-Touristique (CET). Au-delà de l'objectif de rentabilité assigné à ces centres, ils constituent un enjeu majeur de portée nationale en ce sens qu'il s'agit pour ces deux unités, d'ouvrages publics dont la gestion a été transférée par l'Etat à Bagrépôle.

I.1.1.1. Centre d'Elevage Piscicole

Le centre d'élevage piscicole a pour principale mission de contribuer au développement de la pisciculture au Burkina Faso à travers la fourniture des intrants que sont les alevins et l'aliment. Le CEP comporte trois principales composantes que sont l'unité de production d'aliments, l'unité de production d'alevins et l'unité de production de poissons marchands.

Le patrimoine du CEP est composé d'une unité industrielle de production d'aliments, de bâtiments et installations techniques, des bassins piscicoles, d'une éclosierie, des installations pour traitement de poisson, etc.

En 2019, un plan de relance a été adopté par le Conseil d'Administration et est en cours de mise en œuvre. L'outil critique (machine) de l'unité de production d'aliments a été réparé et une nouvelle souche d'alevins (souche brésilienne de tilapia) a été importée de la Côte d'Ivoire auprès du Ministère chargé des ressources halieutiques.

Les prévisions de production pour 2020 sont de 90,6 tonnes de poisson marchands, 1 900 000 alevins, et 2 005 tonnes d'aliments.

Le chiffre d'affaires global attendu du CEP en 2020 est de 759 075 000 FCFA pour un bénéfice net d'environ 135 351 331 FCFA.

I.1.1.2. Centre Eco-Touristique

Le Centre Eco-Touristique (CET) de Bagré est un complexe à vocation touristique et d'éducation environnementale mise en place en 2006 grâce à la coopération entre le Burkina Faso et ses partenaires au développement. En raison de son caractère stratégique dans le contexte de la mise en place du Pôle de Croissance de Bagré (PCB), ledit centre a été transféré, au même titre que le CEP, par le Gouvernement à la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (Bagrépôle) à travers le décret n° 2014-083/PRES/PM/MEF/MASA/MEAHA/MEDD/MICA/MRAH/ MATS/MATD du 18 février 2014 portant transfert de gestion de la Zone d'Utilité Publique et de la zone de concentration à BAGREPÔLE.

Après plusieurs concessions infructueuses, le Conseil d'Administration a approuvé en 2019 un plan de relance du CET. Ce plan est actuellement en cours d'exécution, notamment avec les travaux de réhabilitation et de mise à niveau. Le CET a réouvert ses portes au public le 10 décembre 2019 et a contribué à accroître l'offre d'hébergement (bien que inachevé) à l'occasion de la fête nationale de l'indépendance tenue à Tenkodogo le 11 décembre 2019.

I.1.2. Les autres centres de profit

I.1.2.1. Prestations agricoles mécanisées

Bagrépôle s'est doté en 2018 d'un matériel agricole à la pointe de la technologie pour accompagner la mécanisation agricole sur la plaine. Ce matériel est composé de tracteurs, de deux pulvérisateurs, des accessoires (semoirs, charrues, buteuses, etc.).

Les différentes prestations offertes sont les suivantes :

- le labour : 25 000 FCFA / ha ;
- la mise en boue : 25 000 FCFA / ha ;,
- le pulvérisage : 25 000 FCFA / ha ;
- le semis mécanisé : 35 000 FCFA / ha ;,
- la récolte mécanisée : 45 000 FCFA / ha ;
- le hersage à sec : 45 000 FCFA / ha ;
- le sous solage : 50 000 FCFA / ha.

Pour l'opérationnalisation de ces prestations, Bagrépôle s'est attaché les services d'un machiniste expérimenté.

Outre la contribution à l'accroissement de la production, les prestations agricoles mécanisées contribueront à accroître les revenus de Bagrépôle, gage de son autosuffisance financière.

1.1.2.2. Unité porcine

Le principal objectif de l'unité porcine est de contribuer au développement de fermes porcines rentables et viables dans la zone du projet, notamment à travers la dissémination de sujets génétiquement améliorés et productifs.

L'unité porcine est installée dans les bâtiments de l'ancienne ferme chinoise au village V3 de Bagré. Avec un effectif actuel d'environ 139 sujets (13 truies, 7 verrats et 119 porcelets), la ferme ambitionne de commercialiser au moins 100 têtes par an pour la viande et 20 couples dans le cadre de la promotion de l'activité.

En vue de rentabiliser cette ferme et de lui permettre d'accomplir le but social qui lui est assigné, Bagrépôle a recruté un technicien supérieur d'élevage pour gérer la ferme. Une mise à niveau de la porcherie a également été réalisée à travers la construction de nouvelles loges et la construction d'une clôture.

1.1.2.3. Production végétale marchande

Ce centre de profit mettra l'accent sur la production et la commercialisation des semences végétales. Ainsi, afin d'améliorer les rendements des productions sur la plaine, Bagrépôle a entrepris depuis 2017 la production de la semence de TS2. Cette semence est aussi bien vendue aux acteurs de la plaine qu'à des acheteurs institutionnels que sont l'INERA, NAFASO, etc. La production de semences est une niche importante en ce que le kilo de semences coûte 1 000 FCFA soit plus de huit fois le prix du kilogramme du riz de consommation qui est de 140 à 150 FCFA.

Outre la semence, Bagrépôle ambitionne de produire du maïs à grande échelle, des légumes et des agrumes. En effet, Bagrépôle dispose de suffisamment d'espace pour assurer une production rentable à la société et profitable à l'ensemble des producteurs de la plaine qui disposeront d'une semence de qualité, aussi bien pour le riz que pour le maïs.

1.1.2.4. Services à caractère marchands

Ces services sont : (i) la location de terres agricoles et industrielles ; (l'approvisionnement en eau agricole et pour la production d'électricité ; (iii) les locations de biens meubles et immeubles ; (iv) les autres services marchands.

1.1.2.4.1. Location de terres agricoles et industrielles

Hormis les terres détenues par les propriétaires terriens, le reste est mis en location à travers la signature de baux emphytéotiques. Les loyers de terre constituent une

recette propre pour Bagrêpôle et un dispositif sera mis en place pour assurer leur recouvrement.

Il faut dire que jusqu'en 2019, le taux de recouvrement des redevances demeure faible. Une des problématiques à ce niveau réside dans le fait que les 3 300 hectares en cours d'exploitation n'avaient pas été immatriculés et des contrats n'avaient pas été formalisés et signés. Bagrêpôle a entrepris en 2019 le bornage et l'immatriculation des terres ; ce qui va donner lieu à la signature de baux emphytéotiques avec les exploitants non propriétaires.

La superficie totale des terres qui seront mises en location en 2020 est estimée à peu près à 4 052 ha⁶. L'établissement de contrat avec chaque exploitant permettra d'améliorer les recettes de BAGREPOLE.

1.1.2.4.2. Approvisionnement en eau agricole et pour la production d'électricité

- *Usage des producteurs familiaux et des agro-investisseurs*

Pour la maintenance et l'entretien du réseau d'irrigation, tous les producteurs (exploitants familiaux, agro-investisseurs) de la plaine sont soumis à une redevance.

En 2019, la superficie des terres exploitée sur la plaine était d'environ 3 300 hectares, essentiellement rizicole. Quelques terres hautes ont été attribuées à des investisseurs à titre pilote. La superficie des terres exploitées augmentera de 2 200 hectares en 2020 ; ce qui augmentera l'assiette des recettes de Bagrêpôle. Bagrêpôle a également engagé le bornage et l'immatriculation des terres ; ce qui va donner lieu à la signature de baux emphytéotiques et de titres fonciers.

Selon le cahier des charges d'exploitation, les exploitant familiaux sont taxables de deux types de redevance à savoir la redevance eau à hauteur de 90 000 FCFA par an et la redevance pour entretien des infrastructures structurantes qui est de 10 000 FCFA / Ha / an.

Le cahier des charges pour l'aménagement et l'exploitation des terres de type entrepreneuriat agricole fait, quant à lui, état de trois types d'obligations à savoir un loyer annuel de 100 000 FCFA / HA / an, la redevance eau qui est comprise entre 60 et 70 000 FCFA / Ha / campagne et enfin, la redevance « entretien des infrastructures structurantes » qui est soit de 35 000, soit de 75 000 FCFA selon le type d'aménagement réalisé.

Des difficultés sont rencontrées dans le recouvrement de cette redevance ; ce qui a amené Bagrêpôle à conduire une opération de recouvrement forcée en 2019. Une formule de paiement en nature a également été mise en place pour aider les producteurs à s'acquitter de leurs dettes vis-à-vis de Bagrêpôle. Aussi, Bagrêpôle a signé un contrat avec la Société Canal de Provence pour la mise en place des Associations des Usagers de l'Eau Agricole (AUEA). Un service commercial est en cours de création et aura entre autres missions la facturation et le recouvrement des recettes de la Société.

- *Usage de la SONABEL*

La SONABEL verse annuellement à Bagrêpôle une redevance de 300 000 000 FCFA, ce au regard du turbinage opéré au niveau de la centrale électrique. Ce montant est totalement recouvert, étant donné qu'il s'agit d'une dette institutionnelle.

⁶ Sans compter les 2 194 ha en cours d'aménagement et dont l'achèvement est prévu en 2020.

I.1.2.4.3. Locations de biens meubles et immeubles

Bagrépôle possède un ensemble de biens meubles et immeubles, sous exploités dans l'ensemble. Bon nombre d'immeubles ne sont pas occupés, et ceux qui le sont n'apportent quasiment pas de recettes à Bagrépôle pour défaut de paiement des loyers. Ces biens sont entre autres composés (i) de villas de type F2, F3 et F4, (ii) un centre des activités diverses comprenant des bureaux, des entrepôts, des bâtiments techniques, un hall, etc., (iii) des bâtiments commerciaux composés d'un restaurant, d'un cyber café et d'une alimentation au niveau de Bagré chantier, (iv) d'un centre avicole composé de 5 poulaillers d'une capacité de 500 têtes chacun, (v) un mini marché composé de 30 boutiques, d'un restaurant, de 3 bungalows, d'une aire d'entretien de véhicules, d'un forage, etc., (vi) de 12 bassins piscicoles en dehors du CEP.

La valorisation de ce patrimoine passe nécessairement par la mise à niveau de certains bâtiments mais aussi et surtout un effort de facturation et de recouvrement que le service commercial en constitution devrait permettre de relever.

I.1.2.4.4. Autres services marchands

Il existe d'autres sources de recettes à valoriser que sont la vente des dossiers d'appel d'offre, la location de cars, etc.

I.2. Objectifs commerciaux fixés de Bagrépôle au titre de la gestion 2020

Les principaux objectifs commerciaux que se fixe Bagrépôle au titre de l'année 2020 sont ci-dessous présentés.

Centre de profit	Objectifs pour 2020	Chiffre d'affaires visé
Centre d'Elevage Piscicole	• 1 000 000 d'alevins de tilapia ; • 600 000 alevins de poissons chat sont vendus ; • 70 tonnes de poissons marchand produits ; • 350 tonnes d'aliments poissons produits ; • 100 tonnes d'aliments porcs	389 000 000
Centre Eco Touristique	• Location de salle (284 jours de location) ; • Prestation de pause-café et déjeuner (284 prestations d'une moyenne de 25 personnes chacune) ; • Hébergement (830 nuitées) ; • Restauration / petit déjeuner, déjeuner et diner (9 360 plats servis)	169 200 000
Prestations agricoles mécanisées	• Sous solage (10 ha) • Labour (1387,5 ha) • Fraisage mise en boue (730 ha) • Semis mécanisé (55 ha) • Récolte mécanisée (50 ha)	56 337 500
Unité Porcine	• Vente de porcelets sevrés (50 têtes) • Vente de porcs en croissance (50 têtes) • Vente de porcs engraisés (300 têtes) • Vente de fumier (charretée)	20 350 000
Production végétale	• 444,6 Tonnes de productions ; • 2 hectares d'agrumes produits	213 665 000

Centre de profit	Objectifs pour 2020	Chiffre d'affaires visé
Radio	• Clubs d'auditeurs dans les villages de la zone de concentration (500 F par auditeur pour participer à des émissions interactives) ; • Publireportage ; • Communiqué et annonces.	23 930 000
IFODER	• Production agricole ; • Production animale (volaille, lapin, bœufs, porcs, miel, etc.)	48 730 000

Il s'agit là d'objectifs personnels réalisables à certaines conditions. Ces conditions sont présentées au paragraphe ci-dessous.

I.3. Comptes d'exploitation sommaires des différents centres de profits de Bagrépôle

La réalisation des objectifs ci-dessus nécessite des investissements supplémentaires et le financement de l'exploitation. Ces besoins sont ci-dessous présentés par centre de profit.

I.3.1. Le Centre d'Elevage Piscicole (CEP)

Certaines activités du plan de relance qui ont du reste été validées par le Conseil d'Administration sont indispensables pour démarrer une dynamique purement commerciale. Ces activités sont présentées dans le tableau ci-après.

Activité / investissement	Coût	Période idéale de réalisation
Acquérir le matériel et les équipements pour l'installation d'une éclosérie moderne	25 000 000	Avant avril 2020
Assurer la réhabilitation des bâtiments de l'usine, du prétraitement du poisson marchands et de l'éclosérie	22 000 000	Avant avril 2020
Assurer la réhabilitation des étangs de grossissement et autres bassins	52 500 000	Avant juin 2020
Assurer la réhabilitation des installations électriques	14 500 000	Avant juin 2020
Assurer la réhabilitation du circuit d'aération des bassins	3 500 000	Avant avril 2020
Assurer la mise à niveau de l'usine de production d'aliments	29 000 000	Avant avril 2020
TOTAL	146 500 000	

Le compte d'exploitation sommaire du CEP pour 2020 est le suivant :

Désignation	Montant
Chiffre d'affaires prévisionnel	389 000 000
Coût direct de production (aliment, consommable, coûts directs de main d'œuvre)	194 200 000
Résultat Brut d'exploitation (VA)	194 800 000
Taux de marge brut	50,07%

I.3.2. Le Centre Eco Touristique (CET)

Le CET a été rénové en 2019 à la suite de la validation du plan de relance par le Conseil d'Administration de Bagrépôle. Certains équipements et consommables restent cependant indispensables à une exploitation optimale du centre. Ces acquisitions supplémentaires sont estimées à 36 000 000 FCFA. Un fonds de roulement est également nécessaire au lancement des activités. Le compte d'exploitation sommaire du CET pour l'exercice 2020 est ci-dessous présenté.

Désignation	Montant
Chiffre d'affaires	169 200 000
Achats march. et mat. 1ères	54 000 000
Services extérieurs et autres	63 192 000
Impôts et taxes	830 560
Résultat Brut d'exploitation (VA)	51 177 440
Taux de marge brut	30,24%

I.3.3. Les Prestations agricoles mécanisées

Des investissements supplémentaires sont également prévus à ce niveau et sont ci-dessous présentés.

Activité / investissement	Coût	Période idéale de réalisation
Mise à niveau du garage des tracteurs (Nettoyage et rangement, adduction d'eau potable,)	900 000	Avant mars 2020
Installer un système d'éclairage au garage	2 500 000	Avant mars 2020
Assurer l'entretien préventif des véhicules de Bagrépôle hors garantie	9 000 000	Avant mars 2020
Acquérir de nouveaux matériels agricoles pour les petites exploitations (10 motoculteurs polyvalents, 5 faucheuses de riz, 5 batteuses/Vanneuses et 5 égreneuses de maïs)	71 000 000	Avant mai 2020
Réhabiliter 2 stations (Garage et CEP) de service carburant	12 000 000	Avant avril 2020
TOTAL	94 500 000	

Le compte d'exploitation sommaire de la prestation mécanisée pour 2020 est le suivant :

N° Ordre	Désignation	Quantité (hectare)	Montant des produits	Montant des charges directes
1	Sous solage (10 ha)	10	400 000	
2	Labour (1387,5 ha)	1387,5	34 687 500	
3	Fraisage mise en boue (730 ha)	730	18 250 000	
4	Semis mécanisé (55 ha)	55	1 650 000	

N° Ordre	Désignation	Quantité (hectare)	Montant des produits	Montant des charges directes
5	Récolte mécanisée (50 ha)	50	1 750 000	
6	Carburant	40185		23 990 445
7	lubrifiant	1200		4 920 000
8	Pièces de rechange			7 850 000
9			56 337 500	36 760 445
	Résultat brut (VA)			25 517 055
	Taux de marge brut			45,29%

I.3.4. L'Unité porcine

Les besoins d'investissement de l'unité porcine portent uniquement sur la mise à niveau de la porcherie qui s'élève à 990 900 FCFA. Le compte d'exploitation sommaire est ci-dessous présenté.

Désignation	Montant
Chiffre d'affaires	20 350 000
Charge d'alimentation	10 052 600
Soins vétérinaires	767 000
Main d'œuvre directe	1 440 000
Frais divers (services extérieurs)	1 110 000
Résultat Brut d'exploitation (VA)	6 980 400
Taux de marge brut	34,30%

I.3.5. La production végétale marchande de Bagrépôle

Les investissements souhaités par la Direction de la Valorisation Economique au titre de 2020 pour soutenir la production agricole sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Activité / investissement	Coût	Période idéale de réalisation
Construire trois infrastructures de stockage des produits agricole au profit de Bagrépôle	50 000 000	Avant novembre 2020
Acquérir un camion avec plateau 2,5 D pour les différents types de transport	22 000 000	Avant avril 2020
TOTAL	77 000 000	

Le compte d'exploitation prévisionnel sommaire au titre de la production végétale marchande de Bagrépôle est ci-dessous présenté.

**COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL SOMMAIRE
AU TITRE DE LA PRODUCTION VEGETALE MARCHANDE DE BAGREPOLE**

Cultures	Superficies mises en valeur (ha)	Production semence (Kg)	PU	Montant des recettes en semences	Production Consommation (Kg)	PU	Montant des recettes en produit de consommation	Montant total des recettes
Riz certifié	63	220 500	500	110 250 000	94 500	150	14 175 000	124 425 000
Riz base	12	42 000	1500	63 000 000	18 000	150	2 700 000	65 700 000
Maïs	5	7 500	500	3 750 000	2 500	150	375 000	4 125 000
Niébé	0	-	1500	-	-	250	-	-
Soja	3	2 250	1500	3 375 000	150	200	30 000	3 405 000
Arachide	3	2 400	1500	3 600 000	300	200	60 000	3 660 000
Banane	3			-	51 000	150	7 650 000	7 650 000
Sésame	5	3 000	1500	4 500 000	500	400	200 000	4 700 000
Oignon	0,5				10 000	150	1 500 000	1 500 000
Papaye	1				20 000	100	2 000 000	2 000 000
Tomate (sous serre)	0,05				3 906	100	390 625	390 625
poivron (sous serre)	0,05				3 906	100	390 625	390 625
Total	95,6	277 650		188 475 000	166 950		29 471 250	213 665 000
Production totale (Kg)		444 600						
Charges directes de production (F CFA)		82 126 340						
Résultat brut d'exploitation		131 538 660						

I.3.6. La Radio Bagrêpôle FM

La radio Bagrêpôle FM prévoit des actions de communication et de promotion de la radio Bagrêpôle FM pour un montant de 11 200 000 FCFA. Ceci lui permettra de faire un chiffre d'affaires de 23 930 000 FCFA soit un résultat brut d'exploitation de 12 730 000. Jusqu'à date, la radio est juste utilisée pour les besoins du projet et ne génère pas vraiment des recettes pour Bagrêpôle.

I.3.7. L'IFODER

L'IFODER compte, en 2020, se lancer dans une production végétale et animale intensive. Pour ce faire il compte réaliser des infrastructures d'élevage et aménager des superficies agricoles au sein de l'IFODER. Le besoin en investissement et en fonds de roulement est estimé à 34 736 760 FCFA.

Pour le premier exercice à savoir 2020, l'IFODER escompte un chiffre d'affaires de 48 730 000 FCFA, soit un résultat brut d'exploitation de 14 500 000 FCFA.

N.B. Des besoins en personnel supplémentaire et en renforcement des capacités sont exprimés à tous les niveaux et sont pris en compte dans le PTBA de Bagrêpôle.

1.4. Synthèse des résultats attendus des unités économiques stratégiques

Les résultats attendus des centres de profit en 2020 et qui constitue du même coup la base du contrat d'objectif avec les différents responsables sont présentés dans le tableau ci-après.

Unité	Chiffre d'affaires	Résultat brut d'exploitation (Valeur ajoutée)
Le Centre d'Elevage Piscicole (CEP)	389 000 000	194 800 000
Centre Eco Touristique (CET)	169 200 000	51 177 440
Les Prestations agricoles mécanisées	56 337 500	25 517 055
L'Unité porcine	20 350 000	6 980 400
Production végétale de la DVE	213 665 000	131 538 660
Activité de la Radio	23 930 000	12 730 000
Production végétale et animale de l'IFODER	48 730 000	14 500 000
TOTAL	921 212 500	437 243 555

Les unités économiques spéciales de Bagrêpôle devront permettre de créer en 2020 un chiffre d'affaires total de 921 212 500 FCFA pour un résultat brut d'exploitation de 437 243 555 FCFA.

1.5. Résultats attendus des autres centres de profits

Comme développé ci-dessus, les autres centres de profit de Bagrépôle concernent principalement les loyers des différentes infrastructures et les redevances. Le point des objectifs de recettes pour 2020 est ci-dessous présenté.

Centre de profit	Recettes attendue
Redevance eau des Agro investisseurs pilotes	31 000 000
Redevance eau des 16 agro-investisseurs à installer en 2020	13 222 000
Redevance eau des exploitants de type paysan	55 620 000
Loyer de bâtiments	17 250 000
Loyer du matériel roulant	2 000 000
Autres loyers	2 000 000
TOTAL	121 092 000

1.6. Suivi des réalisations

Le suivi des réalisations se fera à plusieurs niveaux et des notes et rapports périodiques (mois, trimestre) seront produits.

Au niveau de chaque centre de profit, le Contrôleur de Gestion et des Systèmes d'Informations financières et budgétaires (CG-SIFB) et le Responsable dudit centre mettront en place au niveau budgétaire, les indicateurs de performances afin d'analyser plus finement les écarts entre les résultats attendus et les réalisations constatées.

Par ailleurs, les comités de gestions seront opérationnalisés au niveau des UES et les réunions de concertations et de suivi se tiendront régulièrement pour l'ensemble des centres de profit.

Au niveau de la Direction Générale, un suivi global sera assuré à travers la synergie d'action entre le CG-SIFB, la Cellule Juridique et Fiscale (CJF), la Direction de la commercialisation et de la promotion des investissements (DCPI), la Direction de l'Administration, des Finances et de la Comptabilité (DAFCO) et la Direction des Etudes, du Développement des Projets et de la Capitalisation (DEPC).

II- GESTION TECHNIQUE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET EQUIPEMENTS

La viabilité technique de la société notamment l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements critiques reposera sur le renforcement des ressources humaines à travers le recrutement de cadres de conception, de techniciens supérieurs ou d'ouvriers spécialisés.

Par ailleurs, des études devront être conduites sur l'arbitrage à opérer entre l'externalisation et l'internalisation de certaines prestations en fonction notamment de l'analyse coûts-bénéfices.

TROISIEME PARTIE : PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIES ET MESURES D'ATTENUATION

La gestion des risques passe par l'identification et l'analyse des principaux risques afin d'y apporter des réponses. Cette gestion doit être dynamique tout au long de l'exécution du programme d'activités à travers la veille et l'anticipation.

I. PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques ont été identifiés aussi bien au niveau de l'environnement externe que de l'environnement interne de la société.

I.1-Risques provenant de l'environnement externe de la société

Les risques liés à l'environnement externe de Bagrépôle distinguent le niveau macro (environnement national et international) du niveau méso (environnement local et régional).

Au niveau du macro-environnement de la société, les principaux risques ont trait à l'évolution de la situation sécuritaire marquée par des attaques terroristes qui n'épargnent pas de manière potentielle la zone du pôle ; toute chose pouvant freiner la mobilisation de l'investissement privé. Outre la question sécuritaire, les risques de remous sociaux au plan national pourraient entraver la bonne exécution des ambitions de la société en raison du rôle important de l'administration publique dans la mise en œuvre réussie de plusieurs activités clés.

Enfin, la non maîtrise de l'évolution des positions des bailleurs de fonds reste un risque non négligeable pour ce qui est du respect des engagements.

Au niveau du méso-environnement, les risques demeurent notamment : (i) les attaques des cultures par les chenilles légionnaires, (ii) la présence des oiseaux granivores et autres nuisibles ; (iii) la persistance de l'esprit d'assistanat marquée par une forte propension pour des indemnisations dans la zone du pôle et le refus d'honorer le paiement des redevances par les exploitants familiaux et certains investisseurs pilotes ; (iv) la défaillance des entreprises en charge des travaux ; (v) le non-respect des mesures de sauvegardes environnementales, notamment des consignes sécuritaires liées aux infrastructures (canaux d'irrigations, pistes) par les populations dans la zone de concentration du pôle (risques d'accidents, de noyades.).

I.1-Risques liés à l'environnement interne de la société

Au niveau interne (micro), les facteurs environnementaux à considérer, sont, entre autres : (i) la remise en cause de l'esprit d'équipe avec pour conséquence des blocages au travail collaboratif et à la solidarité entre agents ; (ii) la non implémentation des applications informatiques notamment en matière de gestion budgétaire et financière (logiciels métiers) avec pour corollaire des difficultés de suivi quotidien et d'établissement régulier de la situation d'exécution budgétaire, financière et comptable ; (iii) le dysfonctionnement des cadres de gouvernance (non tenue des réunions de direction et de service, gestion inefficace de l'information, etc.) ; (iv) la non maîtrise des concurrents et des marchés concernant les secteurs d'activités des unités économiques (Unité porcine, Unité semencière, CET, CEP, prestations mécanisées, etc.).

II. MESURES DE MITIGATION DES RISQUES

Pour gérer ces risques, une batterie de mesures ou solutions devra être développée par le management avec l'implication de tous les maillons opérationnels et fonctionnels.

Au niveau externe, les mesures ci-après sont à envisager : (i) la poursuite du renforcement des mesures sécuritaires au plan national et dans la zone du pôle. Dans ce sens, il est attendu la mise en place d'un plan stratégique sécuritaire de la zone du pôle (plan de sécurité et plan d'évacuation d'urgence) ; (ii) le renforcement des relations de travail avec les ministères sectoriels et l'anticipation dans l'exécution des actions communes ; (iii) l'exécution efficace et le suivi rigoureux des activités (PPM, recommandations) et la réponse diligente aux requêtes des bailleurs ; (iv) l'exploitation rationnelle des équipements de lutte acquis contre les chenilles légionnaires et les oiseaux granivores ; (v) le renforcement du dialogue social et la sensibilisation sur les obligations des bénéficiaires et des populations évoluant dans la zone du pôle ; (vi) la prise en compte de nouvelles exigences dans la sélection des bureaux d'études et des entreprises en charge des travaux ; (vii) la mise en œuvre efficace du plan d'actions d'urgence de prévention des risques de noyades.

Au niveau interne, les mesures de mitigation portent sur : (i) la culture de l'esprit d'équipe à travers le travail collaboratif et des activités d'accompagnement ; (ii) l'opérationnalisation des applications informatiques (métiers) pour l'exécution efficiente des missions ; (iii) la tenue effective des cadres de concertation ; (iv) l'actualisation des données, informations et connaissances sur les marchés et les concurrents des produits de Bagrépôle et le renforcement des actions de marketing au niveau des centres de profit.

CONCLUSION

La mise en œuvre réussie du programme d'activités 2020 est fondamentale pour non seulement optimiser la contribution du pôle de croissance pilote à la mise en œuvre du PNDES mais aussi de répondre progressivement aux aspirations des actionnaires sur le développement de l'axe commercial de Bagrépôle et l'amélioration de ses résultats financiers. Cela passe par une mise en œuvre efficace des projets stratégiques (PPCB et PAPCB), en vue de continuer à mériter la confiance et le soutien du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers.

La Direction Générale est résolument engagée sur cette voie avec le soutien du Conseil d'Administration.

**QUATRIEME PARTIE :
CADRE LOGIQUE ET CHRONOGRAMME
DES ACTIVITES 2020**

**ANNEX 1 : DESCRIPTION DES POSTES ET CHARGES SALARIALES
DU PERSONNEL COMPLEMENTAIRE 2020**

ANNEX 2 : FICHE TECHNIQUE DU PTBA 2020 DU PPCB

ANNEXE 3 : FICHE TECHNIQUE DU PTBA 2020 DU PAPCB

ANNEXES

-  **ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES POSTES ET CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL COMPLEMENTAIRE 2020**
-  **ANNEXE 2 : FICHE TECHNIQUE DU PTBA 2020 DU PPCB**
-  **ANNEXE 3 : FICHE TECHNIQUE DU PTBA 2020 DU PAPCB**